

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **18 avril 2013**

Délibération n° 2013-3871

commission principale : **développement économique**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association Réseau entreprendre Rhône (RER) pour son programme d'actions 2013**

service : **Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local**

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 5 avril 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : lundi 22 avril 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Kimelfeld, Crimier, Philip, Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Brolquier, Buffet, Chabrier, Mme Chevallier, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Mmes Laurent, Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Ollivier, Mme Pesson, MM. Petit, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Thivillier, Touléron, Touraine, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémiann.

Absents excusés : Mme Domenech Diana, M. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Mmes Vullien (pouvoir à M. Reppelin), Pédrini (pouvoir à M. Lebuhotel), MM. Charles (pouvoir à M. Coste), Colin (pouvoir à M. Suchet), Mme Peytavin (pouvoir à M. Millet), M. Albrand (pouvoir à M. Jacquet), Mmes Bailly-Maitre (pouvoir à M. Thivillier), Baume (pouvoir à Mme Chevallier), Benelkadi (pouvoir à Mme Frih), Cardona (pouvoir à M. Vergiat), Chevassus-Masia (pouvoir à M. Barthélémy), MM. Cochet (pouvoir à M. Petit), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Galliano (pouvoir à M. Abadie), Mme Hamdiken-Ledesert (pouvoir à M. Goux), MM. Lyonnet (pouvoir à M. Grivel), Martinez (pouvoir à M. Kabalo), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Nissanian (pouvoir à M. Longueval), Mme Palleja, MM. Pili (pouvoir à M. Justet), Roche (pouvoir à M. David G.), Terrot (pouvoir à M. Buffet), Thévenot (pouvoir à M. Barret), Mme Tifra (pouvoir à M. Llung), M. Turcas (pouvoir à Mme Lépine).

Absents non excusés : MM. Calvel, Barral, Mmes Bab-Hamed, Bocquet, MM. Bolliet, Chabert, Flaconnèche, Genin, Mme Ghemri, MM. Giordano, Muet, Mme Perrin-Gilbert.

Conseil de communauté du 18 avril 2013**Délibération n° 2013-3871**

commission principale : développement économique

objet : **Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) - Attribution d'une subvention à l'association Réseau entreprendre Rhône (RER) pour son programme d'actions 2013**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Service développement local

Le Conseil,

Vu le rapport du 26 mars 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Réseau entreprendre Rhône (RER) est une association de chefs d'entreprises. Elle fait partie du réseau national entreprendre, reconnu d'utilité publique et qui compte aujourd'hui 41 associations en France dites "plateformes de financement d'initiative locale", 5 à l'étranger et 7 700 chefs d'entreprises acteurs du réseau.

Cette association œuvre dans le domaine de la création d'entreprises et a pour objet :

- l'accompagnement des projets de création dans un objectif de professionnalisation et leur suivi en post-crédation sur 3 ans : accompagnateur dirigeant d'entreprise attiré et/ou accompagnement collectif (clubs de créateurs mensuels et programmes de formation), intégration dans les réseaux économiques,

- l'attribution de prêts d'honneur d'une durée de 5 ans, compris entre 15 000 et 38 000 € (portés à 20 000 et 75 000 € pour les projets innovants).

L'action de RER en matière de financement des projets est articulée avec les prêts solidaires (micro-crédit) de l'association pour le droit à l'initiative économique (ADIE) pour les plans de financement de moins de 20 000 €, et les prêts d'honneur "intermédiaires" de l'association Rhône développement initiative (RDI) pour les besoins compris entre 15 000 et 200 000 €. Sur sa cible privilégiée, RER est aussi complémentaire de l'accompagnement des porteurs de projets innovants et à potentiel, développé dans l'agglomération par l'incubateur CREALYS en phase ante-crédation et par le dispositif Novacité en post-crédation (0 à 3 ans d'activité).

a) - Objectifs

Depuis 2004, la Communauté urbaine de Lyon met en œuvre une politique globale dans le domaine de l'entrepreneuriat. C'est un levier important pour garantir le renouvellement du tissu économique local et le développement de l'emploi sur l'agglomération.

La Communauté urbaine intervient en tant que coordinateur, promoteur et principal financeur du réseau Lyon_Ville de l'Entrepreneuriat (L_VE) en concertation avec ses partenaires regroupés au sein de "Grand Lyon, l'esprit d'entreprise".

Les ambitions du réseau L_VE pour la période 2012-2014 sont de continuer à mettre l'entrepreneur au cœur de son action et de mobiliser le territoire pour maintenir et développer un cadre favorable à l'entrepreneuriat et à la croissance des jeunes entreprises. L'accessibilité, l'efficacité et la qualité de l'offre de service du réseau contribuent à faire de Lyon une référence européenne en matière d'entrepreneuriat. Le réseau s'engage à soutenir chaque entrepreneur par une offre de proximité et souhaite faire émerger ceux à potentiel, notamment dans le cadre des filières d'excellence du territoire.

C'est dans ce contexte que la Communauté urbaine souhaite renouveler son soutien à l'association RER, membre de L_VE et plateforme de financement et d'initiative locale sur l'agglomération.

b) - Compte-rendu des actions réalisées au titre de l'année 2012 et bilan

Par délibération n° 2012-2909 du 16 avril 2012, le Conseil de communauté a attribué une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 000 € à l'association RER pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2012.

Le bilan de l'activité de RER dans le cadre de ce financement est le suivant.

L'année 2012 marque les 20 ans d'existence de RER. Avec une moyenne de 80 projets instruits par an, 357 entreprises lauréates ont été accompagnées entre 1992 et 2012.

En 2012, 221 entreprises lauréates sont toujours en activité, soit un taux de continuité depuis l'origine de 62 % et un taux de continuité des sociétés créées depuis 5 ans de 92 %.

3 304 emplois ont ainsi été créés ou préservés, répartis sur l'ensemble des secteurs d'activités. 7,8 M€ ont été prêtés depuis 20 ans. Le chiffre d'affaires moyen des entreprises lauréates de moins de 3 ans ayant clôturé au moins un bilan est de 660 000 €.

En 2012, 96 entrepreneurs, soit 69 entreprises, étaient en cours d'accompagnement. Parmi eux, on compte 19 nouvelles entreprises représentant 26 créateurs ou repreneurs lauréats, représentant un engagement de prêts d'honneur de 770 000 €.

Les entreprises accompagnées ont créé 4,7 emplois à un an et 7,2 emplois à 3 ans. Le prêt d'honneur moyen est passé de 39 176 € à 41 000 €.

Enfin, le réseau a accueilli 27 nouveaux membres sur la période.

c) - Programme d'actions pour 2013 et plan de financement prévisionnel

En 2013, l'association RER souhaite augmenter ses capacités d'accueil et améliorer encore l'accompagnement des entrepreneurs, ce dernier devant être renforcé dans le climat économique actuel. Les enjeux sont les suivants :

- pérenniser les nouvelles entreprises et les nouveaux emplois créés,
- accroître le nombre d'entreprises à potentiel accompagnées,
- développer le dispositif d'accompagnement au développement (très petites entreprises vers entreprises de taille intermédiaire/internationalisation/ingénierie financière).

Les objectifs 2013, en lien avec le constat précédent, sont donc les suivants :

- accompagner 22 nouveaux créateurs ou repreneurs lauréats, soit + 10 %,
- accompagner des entreprises lauréates (de 2 à 5 ans) en phase de développement : programme expérimental,
- accroître l'accompagnement individuel et collectif des 69 entreprises lauréates en cours d'accompagnement (3 ans) pour maintenir l'excellent taux de pérennité de 92 %,
- communiquer et développer le rayonnement de l'association sur son champ d'action.

80 nouveaux projets devraient être instruits en 2013. L'augmentation du nombre de rendez-vous d'études de projets et le travail approfondi en amont des comités d'engagement permettront d'augmenter en 2013 le nombre de projets retenus et de monter à 22 le nombre de nouveaux lauréats.

Budget prévisionnel 2013 pour la mise en œuvre de l'action Novacité

Dépenses	Montants (en €)	Recettes	Montants (en €)
loyers	22 000	cotisations	205 000
masse salariale	190 000	sponsoring	50 000
communication	67 000	Communauté urbaine de Lyon	60 000
autres charges	67 000	Caisse d'épargne	9 000
honoraires	12 000	revitalisation HOSTA	14 000
		aide étude de faisabilité	15 000
		transfert de charges	5 000
Total	358 000	Total	358 000

Il est donc proposé au Conseil de Communauté d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 000 € au profit de RER pour son programme d'actions 2013 ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 60 000 € au profit de l'association Réseau entreprendre Rhône (RER) pour la mise en œuvre de son programme d'actions 2013,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'association RER définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ladite convention.

3° - La dépense de fonctionnement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2013 - compte 657 4 - fonction 90 - opération n° OP01O2291.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 22 avril 2013.